

Décision

Générale

colonial

Décision n° 54-350-1926 Congés

n° 54-350-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 janvier 1926

Numéro JO

n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro

31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

M. Ricou (Paul), commis de 1er classe du cadre local des douanes, qui compte deux ans de séjour ininterrompu à la colonie au 5 novembre 1925, est autorisé à se rendre en France en congé administratif de sept mois.